

SYCTOM de l'Agglomération parisienne

L'activité de la mandature : prévention de la production de déchets, optimisation de leur valorisation et lutte contre l'effet de serre

Les délibérations présentées par le Président François Dagnaud ont été approuvées à l'unanimité mercredi 20 février, lors de la dernière réunion de cette mandature du Comité du SYCTOM de l'Agglomération parisienne. A cette occasion, François Dagnaud a dressé le bilan de la période et a remercié l'ensemble des élus pour la qualité des débats et l'esprit constructif qui a toujours prévalu au SYCTOM. Le grand sens de l'intérêt général, au-delà des diverses sensibilités et des territoires, a été le gage de cette réussite collective.

Rénovations et créations de centres, valorisation matière et énergétique

Durant cette période, le SYCTOM a mis en conformité avec la nouvelle réglementation les centres d'incinération avec production d'énergie à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen. Il a construit Isséane, ainsi que trois nouveaux centres de tri de collecte sélective, à Nanterre en 2004, Issy-les-Moulineaux et Sevran cette année. Enfin, le Comité vient de lancer la rénovation du centre de Saint-Denis, terminant ainsi l'amélioration nécessaire du patrimoine du SYCTOM.

Les tonnages triés de collectes sélectives ont doublé depuis 2001, passant de 82 000 t à 160 000 t en 2007, et les volumes encore envoyés en décharge ont été fortement réduits, notamment grâce au plan de prévention avec une baisse des tonnages d'ordures ménagères collectés et une augmentation de la valorisation matière.

Le SYCTOM confirme son engagement dans la diversification des modes de traitement des déchets avec les deux projets de centres de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Ils augmenteront ses capacités de traitement, encore déficitaires à ce jour, face aux tonnages à traiter.

Lutte active contre l'effet de serre

Le syndicat a généralisé les modes de transport alternatifs à la route : tous les mâchefers sont désormais transportés par la voie d'eau, mais aussi les journaux/magazines, les encombrants et les plastiques. Des milliers de camions sont ainsi évités sur les routes d'Ile-de-France, ce qui contribue efficacement à la lutte contre les gaz à effet de serre.

Les finances du SYCTOM sont saines grâce à une programmation pluriannuelle des budgets, une gestion active de la dette et une bonne anticipation des charges, notamment celles liées à la gestion transitoire d'Issy 1, en 2006-2007. L'obtention de meilleurs prix de reprise pour les matériaux triés et la vapeur issue des centres d'incinération a apporté des ressources nouvelles. Les communes ont permis de faire face aux engagements en acceptant l'augmentation régulière de la redevance, lissée sur la mandature.

L'équipe en place lors de la prochaine mandature aura encore une lourde tâche. L'avenir du centre multifilière à Ivry-Paris XIII est posé, avec un investissement qui sera au moins de même ampleur que celui d'Isséane, sans oublier les projets en cours, méthanisation et centres de tri parisiens dans les XVIIe et XIIe arrondissements.

Avec le plan régional d'élimination des déchets et la réflexion sur Paris Métropole, le SYCTOM s'inscrit dans un nouveau cadre d'aménagement du territoire et de développement durable. Les synergies évolueront vers une augmentation de la solidarité et de l'efficacité du service public.

.../...



Enfin, le SYCTOM devra renforcer encore ses liens avec ses communes et intercommunalités adhérentes pour réussir cet objectif principal : réduire à la source les déchets à traiter et les nuisances liées à leur collecte et leur traitement. On peut se féliciter de la baisse constatée des tonnages à traiter qui ont été réduits de 200 000 tonnes par an entre 2001 et 2007.

Limiter la production de déchets : le SYCTOM lance un appel à projets

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne amplifie pour 2008-2009 sa politique de prévention et de réduction de la production de déchets. Il soutiendra financièrement des actions locales de sensibilisation. Les opérations de terrain paraissent les plus prometteuses. Par exemple, en mai 2007, l'ADEME a étudié les quantités de déchets générés par les achats des ménages dans la grande distribution. Selon la façon de choisir les produits, la masse des déchets dans le panier de la ménagère peut être divisée par deux.

Le SYCTOM a adopté un règlement visant à choisir les meilleures actions de sensibilisation sur son territoire pour les aider financièrement. Un comité de sélection déterminera celles qui bénéficieront d'une aide.

Les principaux critères de sélection porteront sur la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets présentés à la collecte du service public, la sensibilisation du public et le développement de modes de consommation responsables. Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de bilan de l'opération, son caractère innovant ou reproductible, seront également examinés.

Les projets peuvent être portés par les communes et leurs groupements adhérent au SYCTOM, les associations loi 1901, les chambres consulaires, les établissements publics, les bailleurs sociaux publics, les établissements d'enseignement supérieur, les lycées, collèges et écoles primaires et devront être présentés au Syndicat par les collectivités adhérentes.

Le SYCTOM engagé dans la dématérialisation des actes

Dans le but de réduire les volumes de papier produits et de simplifier les procédures administratives, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne dématérialisera en 2008 les procédures de transmission de certains de ses documents, vis-à-vis du contrôle de légalité et du comptable public.

Sur la base de l'année 2007, ce sont ainsi chaque année 190 délibérations, 90 décisions, 320 arrêtés qui seront dématérialisés dans le cadre de leur transmission électronique au contrôle de légalité, et de nombreux exemplaires en support papier évités ensuite concernant leur exécution.

Lancement de l'opération de rénovation du centre à Saint-Denis

En service depuis 1985, le centre de traitement d'objets encombrants à Saint-Denis restait le dernier centre du SYCTOM à rénover. L'opération de réaménagement est désormais lancée. Il reçoit chaque année 60 000 tonnes pour la partie objets encombrants et 10 000 tonnes dans sa déchetterie. Compétence de la communauté d'agglomération Plaine-Commune, la déchetterie sera reconstruite par celle-ci et sa construction sera cofinancée par le SYCTOM.

Le réaménagement du centre fera l'objet d'un concours d'architecture. D'un montant estimé à 15 M€HT, sa conception sera entièrement repensée. Il devra continuer à recevoir et à assurer le pré-tri de 60 000 tonnes par an d'objets encombrants de son bassin versant. Puis la totalité des produits sortants – matériaux à trier et refus – sera désormais acheminée vers les sites de traitement par voie fluviale, supprimant ainsi la circulation annuelle de 1 300 camions supplémentaires. Sa conception et sa construction respecteront la démarche HQE et une charte de qualité environnementale sera conclue avec la commune d'accueil.

Pendant les travaux la continuité de service sera assurée avec le recours à des centres privés dans le cadre de marchés publics.

Contact : Véronique Menseau – Directrice de la communication – Tél. 01 40 13 17 00 – menseau@syctom-paris.fr